

**CONSEIL MUNICIPAL D'AVESNES-LE-SEC**  
**SEANCE DU 15 OCTOBRE 2020**  
**COMPTE RENDU**

L'an deux mil vingt, le quinze octobre, à 18h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 09 octobre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude REGNIEZ, Maire.

N°	NOM Prénom	P/A/E	Détenteur d'une procuration	Si absent ou excusé : procuration à	Heure d'arrivée si retard
1	REGNIEZ Claude	P			
2	COLEAU Olivier	P			
3	PLACIDE Carole	P			
4	CARPENTIER Dominique	E		COLEAU Olivier	
5	MENEGHETTI Audrey	P			
6	RAMETTE Jean Marie	P			
7	FLEUET Laurence	P			
8	FIEVEZ Daniel	A			
9	HELBECQUE Nathalie	P			18H50
10	DELOFFRE Virginie	P			
11	BAYET Geoffrey	P			
12	DOUCHEMENT Marie	P			
13	HAYE Philippe	P			
14	DELVAUX Eric	E		TISON Sophie	
15	TISON Sophie	P			

<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>12</b>	<b>Nombre de procuration</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de conseillers absents</b>	<b>3</b>	<b>Nombre de voix</b>	<b>14</b>

Secrétaire de séance : Madame Audrey Meneghetti

*Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 28 juillet 2020 qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller et sollicite les remarques éventuelles.*

*Monsieur Hays Philippe signale que les remarques faites lors des précédentes réunions n'ont pas été retranscrites dans leur intégralité. Monsieur le Maire précise que ces remarques ont été reprises de manière synthétisées.*

*Le compte rendu est approuvé.*

**EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR**

*Monsieur le Maire propose au Conseil l'ajout de points supplémentaires : demande d'aide d'urgence et renouvellement des baux commerciaux.  
A l'unanimité, le Conseil accepte l'ajout de ces points à l'ordre du jour.*

## **1. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Décision du Conseil municipal :**

**Par 10 voix Pour et 3 abstentions (HAYE P. DELVAUX E. et TISON S.), le Conseil adopte le règlement intérieur du conseil municipal dont un exemplaire sera annexé au présent procès-verbal.**

## **2. CONTRAT D'APPRENTISSAGE**

### **Décision du Conseil municipal :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix pour):**

**DÉCIDE le recours au contrat d'apprentissage,**

**DÉCIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2020-2021, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :**

<b>Service</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Diplôme préparé</b>	<b>Durée de la Formation</b>
<b>Services Enfance</b>	<b>1</b>	<b>CAP accompagnant éducatif petite enfance</b>	<b>2 ans</b>

**DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,**

**AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.**

## **3 BUDGET COMMUNE : DECISIONS MODIFICATIVES**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil les décisions modificatives suivantes pour régularisation d'écriture :

• **Décision modificative n°1 au budget principal**

Section	Sens	Chapitre	Article	Montant	Objet
Fonctionnement	Dépense	014	739211	30 500,00	Régularisation attribution de compensation CAPH
Fonctionnement	Dépense	65	65548	-30 500,00	
Fonctionnement	Dépense	67	67441	100000,00	
Fonctionnement	Dépense	011	62872	-100000,00	
Investissement	Recette	002	1068	0,10	
Investissement	Dépense	21	2183	500,00	

**Décision du Conseil municipal :**

**Par 11 voix Pour et 3 voix contre (Haye P. Tison S. Delvaux E.), le Conseil approuve les modifications proposées.**

**4 Amortissements**

Monsieur le Maire soumet au Conseil le plan d'amortissement :

➤ **Autolaveuse :**

**Année de réalisation :** 2019

**N° inventaire :** 2019-11

**Valeur initiale :** 4 887,15 euros

**Amortissement proposé :** amortissement linéaire sur 5 ans

**Plan d'amortissement :**

Année	Annuité	imputation dépenses		imputation recettes	
		chapitre 042	compte 6811	chapitre 040	compte 28158
2020	977,43	chapitre 042	compte 6811	chapitre 040	compte 28158
2021	977,43	chapitre 042	compte 6811	chapitre 040	compte 28158
2022	977,43	chapitre 042	compte 6811	chapitre 040	compte 28158
2023	977,43	chapitre 042	compte 6811	chapitre 040	compte 28158
2024	977,43	chapitre 042	compte 6811	chapitre 040	compte 28158

**Décision du Conseil municipal :**

**Par 11 voix Pour et 3 voix contre (Haye P. Tison S. Delvaux E.), le Conseil approuve le plan de financement proposé.**

**5 VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

**Décision du Conseil municipal :**

Conseil municipal – séance du 15/10/2020

**Par 11 voix pour et 3 abstentions (Haye P. Tison S. Delvaux E.), le Conseil adopte la liste dressée pour les subventions allouées aux diverses associations pour 2020.**

<b>Associations</b>	<b>Subventions accordées (€)</b>
Volley club	850,00
La calèche Avesnoise	700,00
Dynamic Club	400,00
La pétanque Avesnoise	350,00
Club des Aînés	490,00
Moto club	140,00
Comité des fêtes	160,00
La ruche aux fils	250,00
La FNACA	230,00
La Gaule Avesnoise	344,00
Chasse ouvrière et paysanne	320,00
Team Gaule Avesnoise	152,00
Les vétérans d'Avesnes Le sec	180,00
UNIPA	180,00
Les p'tits Avesnois	280,00
Amicale du personnel communal	1 600,00
Coopérative scolaire	360,00
Amicale des secrétaires généraux	160,00
Association des Maires du Nord	291,52
Divers	692,00
<b>TOTAL</b>	<b>8 129,52</b>

Ces montants ont été déterminés aux vues des dossiers des demandes de subventions qui ont été déposés dans le délai imparti par les différentes associations.

**Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif, article 6574.**

## **6 RENOUELEMENT DES COMMISSIONS DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES**

Se portent volontaires :

- Liste 1 : Madame FLEUET Laurence – Madame HELBECQUE Nathalie – Madame DOUCHEMENT Marie (membres titulaires)
- Liste 2 : Monsieur HAYE Philippe – Madame TISON Sophie (membres titulaires)  
Monsieur DELVAUX Eric (membre suppléant)

## **7 DESIGNATION DU REPRESENTANT TITULAIRE AU SEIN DE LA CLECT ET SON SUPPLEANT**

Monsieur Olivier COLEAU, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu représentant titulaire de la Commune d'Avesnes-Le-Sec pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAPH.

Madame Virginie DELLOFRE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élue représentante suppléante de la Commune d'Avesnes-Le-

Sec pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CAPH.

## **8 SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'UTILISATION DES CHEMINS D'EXPLOITATION EN VUE DE LA REALISATION D'UN PARC EOLIEN**

### **Décision du Conseil municipal :**

**A l'unanimité (14 voix pour), le Conseil autorise monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée avec la société Energie des Sorbiers.**

## **9 INSTALLATION D'UN ABRI VELO DANS LA COUR DE L'ECOLE LOUIS ARAGON**

Suite à la commission travaux, il a été décidé l'installation d'un abri vélo dans la cour de l'école. La proposition de Leroy Merlin a été retenue. Coût d'un élément : 1 999,00 € HT

### **Décision du Conseil municipal :**

**Par 14 voix pour, le Conseil approuve**

## **10 COMMISSION VIE SCOLAIRE, SOCIALE ET CULTURELLE : AJOUT D'UN MEMBRE**

La commission vie scolaire, sociale et culturelle et la commission vie associative et festivités sont en relation pour l'organisation de nombreuses festivités. Monsieur le Maire propose donc d'intégrer madame Audrey Meneghetti, vice-présidente de la commission vie associative et festivités dans la commission vie scolaire, sociale et culturelle.

### **Décision du Conseil municipal :**

**Par 14 voix pour, le Conseil approuve**

## **11 CONCLUSIONS DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA CAPH**

Le 14 septembre dernier ont été présentées au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut les conclusions du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la CAPH concernant les exercices 2014-2019.

Conformément à l'article L.243-8 du code des juridictions financière, ce rapport a été transmis par la CRC aux communes membres de l'EPCI qui doivent l'inscrire à l'ordre du jour du plus proche conseil municipal. Il n'y a pas d'obligation de voter une délibération. Il donne lieu à débat.

Ce rapport a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal en document joint à la convocation de conseil. Chacun a pu en prendre connaissance. Monsieur le Maire donne la parole aux membres de l'assemblée. Aucune observation n'est émise.

## 12 ADHESIONS AU SIDEN-SIAN

### Décision du Conseil municipal :

**Par 14 voix pour, le Conseil décide**

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**

## 13 RETROCESSION D'UNE CONCESSION AU CIMETIERE

### Décision du Conseil municipal :

**A l'unanimité (14 voix pour), le Conseil approuve la procédure de rétrocession à la commune de la concession funéraire n°746 aux conditions énoncées.**

## 14 SECOURS D'URGENCE

**A l'unanimité (14 voix pour), le Conseil :**

- **Valide les propositions faites par le comité consultatif pour l'action sociale communale et d'attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 300,00€ dans le cadre du dossier présenté.**
- **Autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette question**

## 15 RENOUVELLEMENT DES BAUX COMMERCIAUX DEROGATOIRES

### Décision du Conseil municipal :

**A l'unanimité (14 voix pour), le Conseil approuve la reconduction des baux commerciaux dérogatoires pour une durée de deux années.**

## **16 QUESTIONS DIVERSES**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire,**

**Claude REGNIEZ**

